

# Temps de repos obligatoires quelles sont les règles ?



1

## LA PAUSE DE 20 MINUTES

### QUELLE DURÉE ? 20 MINUTES CONSÉCUTIVES

POUR 6 H DE TEMPS  
DE TRAVAIL QUOTIDIEN <sup>(1) (2)</sup>  
— LA PAUSE NE PEUT  
PAS ÊTRE FRACTIONNÉE —

### QUAND L'ACCORDER ? AVANT QUE 6 H DE TRAVAIL NE SOIENT ACCOMPLIES

— OU —  
À LA SUITE IMMÉDIATE  
DE CE TEMPS

2

## LE REPOS QUOTIDIEN

### QUELLE DURÉE ? 11 H CONSÉCUTIVES <sup>(1) (2) (3)</sup>

QUAND L'ACCORDER ?  
SÉPARE LA FIN D'UNE JOURNÉE  
DE TRAVAIL DU DÉBUT DE LA JOURNÉE  
DE TRAVAIL SUIVANTE

### EXEMPLES

Le repos n'est pas respecté  
si un salarié travaille le 1<sup>er</sup> jour de 7 h à 11 h  
et de 14 h à 20 h et le second jour  
de 6 h à 11 h et de 14 h à 19 h



Le repos est respecté  
si un salarié travaille le 1<sup>er</sup> jour de 8 h à 12 h  
et de 14 h à 21 h et le second jour  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 21 h



3

## LE REPOS HEBDOMADAIRE

QUELLE DURÉE ?  
24 H CONSÉCUTIVES  
AUXQUELLES S'AJOUTENT  
LES 11 H DE REPOS QUOTIDIEN <sup>(1)</sup>

<sup>(2)</sup>

### QUAND L'ACCORDER ? LE DIMANCHE <sup>(3)</sup>

(1) Un accord collectif peut prévoir une durée plus longue.

(2) Attention des règles spécifiques peuvent exister (ex. : pour les mineurs).

(3) Des dérogations sont prévues.

